

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 21 juillet 2014

CP2014_07_31
id. 901

L'an deux mille quatorze le vingt et un juillet , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. J-M. BAYLET, M. J. CAPAYROU, M. G. DESCAZEAX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRAL, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. R. MASSIP, M. J-P. QUEREILHAC, M. D. ROGER, M. J. ROSET

Absent(s) :

M. J. CAMBON

**FONDS DÉPARTEMENTAL D'INTERVENTION TOURISTIQUE
"PLAN DE SOUTIEN TOURISME AVENIR"
VALORISATION DES SENTIERS DE PETITES RANDONNÉES
PÉDESTRES**

Par délibération en date du 22 décembre 1982, le Conseil Général a créé le Fonds d'Intervention Touristique.

Dans sa séance du Budget Primitif du 13 mars 2012, l'Assemblée Départementale a délibéré sur le nouveau plan départemental de soutien à l'économie touristique "Tourisme Avenir".

Ce nouveau plan départemental repose sur trois axes :

. la construction et le développement des lignes d'offres et de produits touristiques sur les territoires par la mise en place d'équipements structurants (pôles touristiques autour de l'eau, itinérance, sites de visite) ;

. la poursuite et le renforcement du développement qualitatif de l'offre et de l'organisation : qualification des hébergements (hébergements touristiques, plus-produits) ;

. l'action touristique dans le cadre de l'aménagement du territoire (signalisation touristique, structuration des Offices de Tourisme).

Les modalités d'octroi des aides à l'entretien des sentiers de randonnée pédestres ou équestres sont les suivantes :

- Sentiers balisés suivant les règles en vigueur établies par la Fédération Française de la Randonnée Pédestre et l'Association Nationale du Tourisme Equestre et empruntant des chemins publics,

- Sentiers entretenus en permanence et praticables toute l'année,

- Sentiers faisant l'objet d'une description sur un document mis à disposition du public.

Pour les travaux de strict entretien, l'aide départementale est fixée de la manière suivante :

16 € par kilomètre dans le cas d'une première demande,

8 € par kilomètre dans le cas de demandes suivantes.

Pour les travaux d'entretien et de balisage (ouverture), l'aide départementale est fixée à **19 €** par kilomètre.

Pour la conception et la réalisation du document d'information destiné au public, l'aide départementale est fixée à **16 €** par kilomètre, à condition d'avoir déjà bénéficié de la subvention relative à l'entretien comme énoncée ci-dessus.

Le comité technique du Fonds Départemental d'Intervention Touristique "Plan de Soutien Tourisme Avenir" s'est réuni le 8 avril 2014 et le 5 juin 2014 en vue d'examiner les dossiers suivants :

1 - Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise : entretien annuel de 51 kilomètres et l'ouverture de 47 kilomètres de sentiers de petites randonnée pédestres - TOU00835

Les sentiers de randonnées des cantons de Beaumont de Lomagne et de Lavit de Lomagne ont été créés entre 1996 et 1997 avec des objectifs précis visant à reconquérir, entretenir et valoriser le patrimoine naturel, à développer les activités culturelles et de loisirs, à mettre en valeur et faire découvrir le patrimoine bâti existant et à développer et promouvoir le tourisme vert.

Il existe un public important qui arrive sur la Lomagne à la recherche de circuits de randonnée-promenade à faire en VTT, à pied ou à cheval. Afin de lui offrir des chemins de qualité, un entretien parfait accompagné d'une signalisation et d'un balisage précis s'avèrent indispensables.

La Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise est en charge de la création, de l'entretien et du balisage des sentiers de randonnées pédestres, équestres et VTT. Pour cela, elle engage les services de la régie communautaire travaillant avec son propre personnel.

Ainsi, douze sentiers de randonnées balisés PR dont deux nouveaux, pour amateurs ou confirmés, permettent de découvrir l'identité de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise, ses paysages vallonnés, son patrimoine architectural, ses diversités de cultures, de faune et de flore ainsi que le charme de ses villages fleuris.

Deux nouveaux circuits de randonnées ont été créés au départ de la base de loisirs de Beaumont-de-Lomagne. Ces deux parcours ont été inaugurés lors de la randonnée " les parcours du cœur" le 6 avril 2013 organisée par le Centre Cardiaque Midi Gascogne.

Le montant des travaux d'entretien pour l'année 2013 et de création des nouveaux circuits s'élève à 6 900 € TTC.

L'aide susceptible d'être accordée se décompose comme suit :

- 51 km x 8 € = **408 €** (8ème demande),
- 47 km x 19 € = **893 €** (ouverture et balisage)

C'est donc une subvention d'un montant total de **1 301 €** qui est sollicitée pour cette opération.

Après examen du dossier, le comité technique du Fonds Départemental d'Intervention Touristique "Tourisme Avenir" :

propose d'accorder une aide départementale d'un montant de **1 301 €** à la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise pour l'entretien annuel de 51 kilomètres et l'ouverture de 47 kilomètres de sentiers de petites randonnées.

**2 - Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron :
entretien annuel de 436 kilomètres de sentiers de petites randonnées pédestres -
TOU00827**

Située à l'Est du département de Tarn-et-Garonne, la Communauté de Communes du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron comprend l'ensemble des cantons de Caylus et de Saint-Antonin Noble Val.

Ce territoire forme un pays de transition entre la plaine de la Garonne et le Massif Central. C'est un pays hétérogène qui offre des paysages et terroirs diversifiés.

Dès 1998, la Communauté de Communes du QRGGA a créé un service d'entretien des espaces ayant pour mission :

- la restauration, l'entretien et le suivi des cours d'eau,
- l'ouverture et l'entretien d'un réseau de chemins pédestres,
- une aide aux communes pour la gestion et l'entretien de leurs espaces naturels.

L'activité de ce service est consacrée aux chemins de petite randonnée durant trois mois par an, les neuf autres mois étant dédiés à la gestion des cours d'eau.

En 2014, il est donc prévu de poursuivre l'entretien du sentier intercommunal créé en 2010, et de chemins de petite randonnée communaux.

Il est à noter que suite à la mise à jour des données relatives à l'inscription des sentiers de randonnées au Plan Départemental des Itinéraires de Petites Randonnées, la commune de Parisot nous a informés qu'elle ne souhaitait pas inscrire au PDIPR les tronçons de sentiers passant sur son territoire et acceptait aussi le passage des engins motorisés. En tenant compte de ces nouveaux éléments, le nombre de kilomètres entretenus susceptibles d'être subventionnés est de 436.

Le coût de ces travaux d'entretien réalisés annuellement est évalué, pour 2014, à 34 700 €.

S'agissant d'une 11ème demande, l'aide départementale susceptible d'être accordée s'élève à : 436 km x 8 € soit **3 488 €**.

C'est donc une subvention de **3 488 €** qui est sollicitée pour cette opération.

Après examen du dossier, le comité technique du Fonds Départemental d'Intervention Touristique "Tourisme Avenir" :

propose d'accorder une aide départementale d'un montant de **3 488 €** à la Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron pour l'entretien annuel de 436 kilomètres de sentiers de petites randonnées.

3 – Commune de Saint-Antonin Noble Val : entretien annuel de 90 kilomètres de sentiers de petites randonnées pédestres - TOU00810

La commune de Saint-Antonin est parcourue par 23 sentiers de petite randonnée tous inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Petites Randonnées, entretenus pour la plupart d'entre eux grâce au soutien logistique de la Société des Amis

du Vieux Saint-Antonin qui a constitué une section de bénévoles affectés à cette tâche. La collectivité fournit les moyens matériels nécessaires aux travaux d'entretien et assume les coûts inhérents à leur maintenance.

Parmi ces 23 itinéraires, trois sont entretenus par la Communauté de Commune du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron. Les vingt autres sentiers représentant 90 kilomètres sont directement gérés par la commune avec la Société des Amis du Vieux Saint-Antonin.

Ces sentiers se développent sur les trois plateaux constitutifs du territoire et dans les deux vallées (Bonnette et Aveyron). Ils sont entretenus chaque année dès l'automne et ce jusqu'au printemps.

Pour l'année 2013, le coût de l'entretien s'élève à 853,33 € TTC comprenant les frais de fonctionnement et l'entretien du matériel.

S'agissant d'une 11ème demande, l'aide départementale susceptible d'être accordée s'élève à : $90 \text{ km} \times 8 \text{ €} = 720 \text{ €}$.

C'est donc une subvention de **720 €** qui est sollicitée pour cette opération.

Après examen du dossier, le comité technique du Fonds Départemental d'Intervention Touristique "Tourisme Avenir" :

propose d'accorder une aide départementale d'un montant de **720 €** à la Commune de Saint-Antonin Noble Val pour l'entretien annuel de 90 kilomètres de sentiers de petites randonnées.

4 – Communauté de Communes Pays de Garonne et Gascogne : entretien annuel de 200 kilomètres de sentiers de petites randonnées pédestres - TOU00844

Au regard du patrimoine naturel, culturel et architectural très riche, sur la base d'une volonté locale, la Communauté de Communes Pays de Garonne et Gascogne a donné une dynamique forte à l'activité touristique en développant des sentiers de randonnées pédestres.

De plus, l'Office de Tourisme Intercommunal et toutes les mairies du canton de Verdun-sur-Garonne enregistrent pendant la saison touristique et hors saison, depuis plusieurs années, énormément de demandes pour les sentiers de randonnées.

La diversité des paysages du Pays de Garonne et Gascogne offre une formidable richesse naturelle et patrimoniale. La vallée de la Garonne et ses larges terrasses alluviales à l'Est proposent une myriade d'édifices maisons, églises, moulins, murets, granges... de style toulousain typique de notre région. Plus à l'Ouest, le paysage devient plus vallonné à la rencontre des premiers coteaux de la Gascogne Lomagnole.

La Communauté de Communes Pays de Garonne et Gascogne gère 15 boucles de petites randonnées. Ces circuits représentent 200 kilomètres de sentiers en terre ou empierrés et de petites routes.

Il s'agit donc de l'entretien annuel 2014 qui représente un coût de **5 281,54 € TTC**.

S'agissant d'une onzième demande, l'aide départementale susceptible d'être accordée s'élève à : 200 km x 8 € = 1 600 €.

C'est donc une subvention de **1 600 €** qui est sollicitée pour cette opération.

Après examen du dossier, le comité technique du Fonds Départemental d'Intervention Touristique "Tourisme Avenir" :

propose d'accorder une aide départementale d'un montant de **1 600 €** à la Communauté de Communes Pays de Garonne et Gascogne pour l'entretien annuel de 200 kilomètres de sentiers de petites randonnées.

5 – Communauté de Communes du Terroir de Grisolles et Villebrumier : création et balisage de 76 kilomètres de sentiers de petites randonnées pédestres - TOU00845

Dans le cadre de sa politique de développement touristique et de son "Agenda 21" local, la Communauté de Communes du Terroir de Grisolles et Villebrumier s'est engagée dans une démarche de création de circuits de randonnée.

L'objectif premier de ce projet était d'une part, de concevoir un maillage d'itinérance douce sur le territoire et d'autre part, de permettre la création d'une offre de loisirs de proximité.

Parallèlement à ce projet de randonnée, la communauté de communes est en cours de réflexion sur la création d'un parcours de pistes cyclables venant compléter le maillage pédestre.

Dés lors, durant l'année 2013, 8 itinéraires représentant 76 kilomètres ont été proposés couvrant l'ensemble du territoire de la communauté de communes. L'aménagement de ces parcours a été engagé depuis septembre 2013 et a fait l'objet d'un travail partenarial avec l'Agence de Développement Touristique 82 et le Comité Départemental de Randonnée Pédestre.

Ces parcours, allant de 6 km à 14 km, tiennent compte de la diversité des publics permettant un accès à des randonneurs amateurs et initiés. Ils bénéficient tous d'une inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Petites Randonnée (PDIPR) permettant de garantir une pérennité du projet dans le temps.

En vue de leur création, différents types de travaux ont été réalisés : débroussaillage, balisage et réhabilitation de l'ancienne voie ferrée. Parallèlement, des travaux d'aménagement des itinéraires ont été effectués par l'équipe en régie (création d'escaliers, de passerelles, élagage...). Un achat de 6 panneaux de départ de randonnée et environs 80 bornes de signalétique a été aussi réalisé.

Le coût de cette opération s'élève à **32 187,11 € TTC**.

S'agissant d'une ouverture et de balisage d'itinéraires de randonnées représentant 76 kilomètres, l'aide départementale susceptible d'être accordée s'élève à :
- 76 km x 19 € = **1 444 €**.

C'est donc une subvention de **1 444 €** qui est sollicitée pour cette opération.

Après examen du dossier, le comité technique du Fonds Départemental d'Intervention Touristique "Tourisme Avenir" :

propose d'accorder une aide départementale d'un montant de **1 444 €** à la Communauté de Communes du Terroir de Grisolles et Villebrumier pour la création et le balisage de 8 itinéraires de petites randonnées pédestres représentant 76 kilomètres.

6 – Communauté de Communes du Terroir de Grisolles et Villebrumier : conception et réalisation d'un topo-guide - TOU00846

Parallèlement à la création de ses 8 itinéraires de randonnée pédestre, la Communauté de Communes du Terroir de Grisolles et Villebrumier souhaite réaliser un topo-guide.

Il se présente sous forme de pochette et de fiches détachables correspondant à chaque parcours. Ce support a été établi en cohérence avec la charte graphique de la collectivité et en adéquation avec les exigences de la Fédération Française de Randonnée Pédestre.

Ce topo-guide a pour but de donner un certain nombre d'informations aux randonneurs :

- le nom ou le numéro de l'itinéraire,
- une cartographie et un texte le descriptif de l'itinéraire,
- le durée et le kilométrage,
- le niveau de difficulté,
- les attraits touristiques de l'itinéraire et de ses alentours,
- le code du balisage,
- les règles à respecter pour la protection de l'environnement,
- les coordonnées des organismes en charge de la promotion des itinéraires.

Le coût

Le coût de cette édition s'élève à **6 056,61 € TTC** décomposé comme suit :

- conception graphique et impression de 3000 exemplaires	5 006,45 €
- droits de reproduction des supports IGN	1 050,16 €

Total	6 056,61 €

La réalisation de ce topo-guide portant sur les 8 itinéraires représentant 76 kilomètres, l'aide départementale susceptible d'être accordée s'élève à :

- 76 km x 16 € = **1 216 €**.

C'est donc une subvention de **1 216 €** qui est sollicitée pour cette opération.

Après examen du dossier, le comité technique du Fonds Départemental d'Intervention Touristique "Tourisme Avenir" :

propose d'accorder une aide départementale d'un montant de **1 216 €** à la Communauté de Communes du Terroir de Grisolles et Villebrumier pour la conception et la réalisation d'un topo-guide relatif aux 8 nouveaux itinéraires de petites randonnées pédestres.

7 – Communauté de Communes du Sud-Quercy Lafrançaise : entretien annuel de 111 kilomètres de sentiers de petites randonnées pédestres- TOU00848

Dans le but de permettre la découverte des communes du Sud-Quercy de Lafrançaise, la Communauté de Communes du Sud-Quercy de Lafrançaise a mis en place des sentiers de petites randonnées pédestres sur l'ensemble du territoire intercommunal. Au total, elle dispose de 13 sentiers représentant 111 kilomètres qui sont régulièrement entretenus.

Le coût de cette opération s'élève, pour 2014, à 5 284,86 € TTC.

S'agissant d'une 12ème demande, l'aide départementale susceptible d'être accordée s'élève à : 111 km x 8 € = 888 €.

C'est donc une subvention de 888 € qui est sollicitée pour cette opération.

Après examen du dossier, le comité technique du Fonds Départemental d'Intervention Touristique "Tourisme Avenir" :

propose d'accorder une aide départementale d'un montant de **888 €** à la Communauté de Communes du Sud-Quercy Lafrançaise pour l'entretien annuel de 111 kilomètres de sentiers de petites randonnées.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision quant à l'octroi des subventions départementales sollicitées.

Je vous précise que ces subventions seront éventuellement prélevées sur les crédits inscrits à cet effet sur l'article **657343** – sous-fonction **738** (SERA) du budget départemental.

- Autorisation d'engagement 2014	15 000 €
- Engagement à ce jour	0 €
- Engagement à la présente Commission	10 657 €
- Disponible sur l'exercice 2014	4 343 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis du comité technique du Fonds Départemental d'Intervention Touristique "Plan de Soutien Tourisme Avenir" les 8 avril et 5 juin 2014,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes :
 - 1 301 € à la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise pour l'entretien annuel de 51 kilomètres et l'ouverture de 47 kilomètres de sentiers de petites randonnées pédestres,
 - 3 488 € à la Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron pour l'entretien annuel de 436 kilomètres de sentiers de petites randonnées pédestres,
 - 720 € à la commune de Saint-Antonin Noble Val pour l'entretien annuel de 90 kilomètres de sentiers de petites randonnées pédestres,

- 1 600 € à la Communauté de Communes Pays de Garonne et Gascogne pour l'entretien annuel de 200 kilomètres de sentiers de petites randonnées pédestres,
 - 1 444 € à la Communauté de Communes du Terroir de Grisolles et Villebrumier pour la création et le balisage de 76 kilomètres de sentiers de petites randonnées pédestres,
 - 1 216 € à la Communauté de Communes du Terroir de Grisolles et Villebrumier pour la conception et la réalisation d'un topo-guide,
 - 888 € à la Communauté de Communes du Sud-Quercy Lafrançaise pour l'entretien annuel de 111 kilomètres de sentiers de petites randonnées pédestres ;
- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 657343, sous-fonction 738 (SERA) du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET